

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Organisation		Source de la saisine : Etat
Date de dépôt : Sans objet	Date d'examen: 7/03/2018	
Décision n°2018-7		
Date de validation officielle : 07/03/2018	Objet : FONCTIONNEMENT Décision relative à l'approbation du rapport d'activité 2016 du CSRPN ALPC	Vote ----- Présents : 22 Représentés : 19 ----- Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Le Président soumet au Conseil l'examen du rapport d'activité du CSRPN ALPC de 2016.

Examen du CSRPN,

Aucune remarque n'est formulée.

Décision du CSRPN N-A

En séance du 7 mars 2018, le CSRPN N-A, réuni à Angoulême, s'est prononcé sur le rapport d'activités 2016 du CSRPN ALPC conformément à la réglementation en vigueur

Le CSRPN N-A, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'adopter le rapport d'activités pour l'année 2016 du CSRPN ALPC

A Angoulême, le 7 mars 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL